



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL
DU LUNDI 10 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix du mois d'avril à vingt heures trente, les membres du bureau du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Ecoles du Riouvel dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie de Saint Fortunat sur Eyrieux, sous la présidence de Madame Sandrine ROZMANOWSKI,

Date de convocation : 27.03.2017

PRÉSENTS : S.ROZMANOWSKI, C.AYMARD, J.CANOSI, P.LAFOSSE, I.ICARD, F.PALIX, A.VALETTE
ABSENT REPRÉSENTÉ : P.DÉBOUCHAUD pourvoir à C.AYMARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : P.LAFOSSE

1. Adoption du Compte Administratif 2016 et Affectation de Résultat

Joël CANOSI rappelle à l'assemblée les grandes lignes du compte administratif 2016 qui fait état d'un excédent de fonctionnement de 19 678.54 €
Cet excédent émane essentiellement d'une baisse des charges à caractère général pour environ 9 000 € et des charges de personnel pour 5 000 €.

Il est proposé d'affecter ce résultat :

- pour 4 248.54 € en investissement, permettant ainsi de financer les besoins en immobilisations en 2017,
- et le reste de 15 430 € à reporter en fonctionnement pour l'année 2017.

VOTE : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. Approbation du compte de gestion

Le Conseil Syndical approuve le compte de gestion du Budget du SIVU des Ecoles du Riouvel du Trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTE : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3. Vote des participations communales 2017



SIVU DES ÉCOLES DU RIOUVEL

Les participations communales pour l'exercice 2017 se présentent ainsi :

- 31 510 € pour la commune de Dunière sur Eyrieux,
- 58 490 € pour la commune de Saint Fortunat sur Eyrieux,

VOTE : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4. Vote du budget primitif 2017

Sandrine ROZMANOWSKI informe les membres de l'assemblée que depuis quelques années, le Syndicat Ardèche Musique et Danse ne fait plus d'interventions musicales dans le RPI et qu'au vu de l'excédent budgétaire 2016, il pourrait être proposé aux enseignantes de remettre en place ces interventions.

Joël CANOSI expose au conseil municipal les prévisions des dépenses et des recettes pour l'année 2017 :

● Dépenses de fonctionnement cumulées :	159 170 €
<i>Dont Charges à caractère général</i>	<i>65 165.00 €</i>
<i>Dont Charges de personnel (après déduction des aides CAE)</i>	<i>64 505.00 €</i>
● Recettes de fonctionnement cumulées :	159 170 €
<i>Dont Ventes de tickets « Cantine et périscolaire »</i>	<i>28 000.00 €</i>
<i>Dont Participations Communales</i>	<i>90 000.00 €</i>
<i>Dont excédent reporté</i>	<i>15 430.00 €</i>
● Recettes d'investissement :	4 582.51 €
<i>Dont excédent reporté</i>	<i>4 582.51 €</i>
● Dépenses d'investissement :	4 582.51 €
<i>Dont acquisitions de matériel informatique et mobilier</i>	<i>4 582.51 €</i>

Le budget primitif du Budget du SIVU des Ecoles du Riouvel 2017 (M14) ci-dessus est proposé à l'assemblée avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

VOTE : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5. Questions diverses

Ont été évoqués les points suivants :

- L'organisation du service cantine,
- L'opportunité de mettre en place un référent « cantine » en charge de cette organisation,
- La modification des horaires des TAPS à la rentrée 2017,
- La reconduction des CAE en place, en lien avec la modification des horaires des TAPS à la rentrée,